

AGIR DÈS LA DEMANDE D'ASILE POUR FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES RÉFUGIÉES



L'association Polaris 14 contribue à **l'amélioration** des conditions d'accueil et d'intégration des personnes fuyant la persécution et cherchant refuge dans un pays sûr. Polaris 14 accompagne les demandeurs d'asile dans la définition et la mise œuvre de leurs projets professionnels à travers un parcours d'accompagnement personnalisé.



L'association Polaris 14 est née de plusieurs constats qui viennent du terrain :

#### Un public de demandeur d'asile marginalisé :

Procédure longue et difficile, la demande d'asile dure entre 1 et 2 ans. S'il existe quelques dispositifs d'accueil et d'accompagnement de ces personnes, la majorité des demandeurs et demandeuses d'asile est souvent isolé et vit dans des conditions difficiles.

#### •) Un positionnement innovant :

Le fait d'agir dès la demande d'asile permet de lever des freins d'accès à l'emploi et à la formation pour accélérer le retour à l'emploi ou la formation dans le cas de l'obtention d'une autorisation de travail.

## Nos actions

Nous agissons principalement auprès de personnes en procédure de demande d'asile. Nos participants suivent un parcours d'accompagnement dont l'objectif est de rendre bénéfique cette période à travers la mise en action et le développement de compétences pour favoriser leur autonomie. L'objectif de ce parcours est d'accélérer le retour à l'emploi et/ou à la formation des personnes qui seront reconnues réfugiées.

#### Des ateliers collectifs

Un programme de 10 semaines ayant pour but de définir son projet professionnel et de préparer son insertion professionnelle en France.

#### - Un accompagnement personnalisé 🗕

A la suite du programme les participants bénéficient d'un accompagnement individualisé pour avancer concrètement dans la mise en oeuvre de leur projet professionnel.



#### QUELQUES CHIFFRES SUR NOTRE IMPACT

depuis 2020:

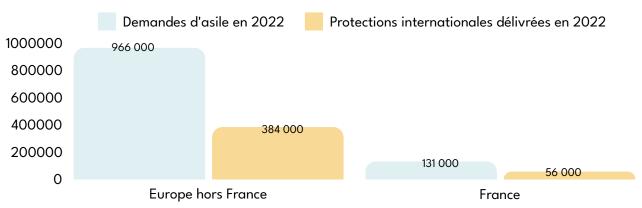
+1000 +300 +150

ateliers socioprofessionnels personnes accompagnées bénévoles engagés animés dans leur projet pro

# CHIFFRES CLÉS

Le système d'asile de l'Union européenne est fondé sur une procédure uniforme et un statut spécifique appelé « bénéficiaires de la protection internationale (BPI) ». Ce statut est attribué aux personnes recevant une réponse favorable à leur demande d'asile en raison du risque de persécution dans leur pays d'origine et pour lesquels le retour dans celui-ci présente une menace pour leur sécurité ou leur liberté. Les BPI peuvent être reconnus comme **réfugiés** ou **bénéficier d'une protection subsidiaire**. Dans le premier cas, une carte de résident d'une durée de 10 ans est délivrée. Dans le second cas, le demandeur ne remplit pas toutes les conditions pour le statut de réfugié mais est confronté à une menace grave dans son pays d'origine, telle que la peine de mort ou la torture. Cette protection subsidiaire donne lieu à la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle d'une durée maximale de 4 ans.

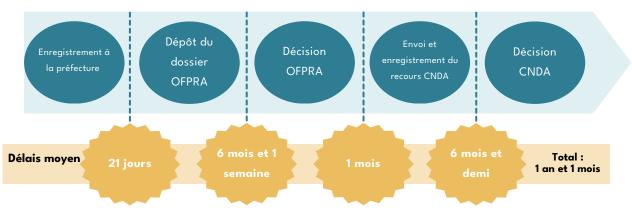
# LE NOMBRE DE DEMANDE D'ASILE ET DE PROTECTION INTERNATIONALE ACCORDÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE ET EN FRANCE EN 2022 :



Source: vie-publique.fr

Lorsqu'une personne demande l'asile en France, elle doit tout d'abord passer par une structure d'accueil, puis enregistrer sa demande auprès d'un guichet unique. La demande est alors transmise à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), qui décide d'accorder ou non la protection internationale. En cas de réponse négative, les demandeurs ont la possibilité de former un recours à l'encontre de cette décision devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Pendant le traitement de leur demande, les personnes reçoivent une attestation temporaire leur permettant de séjourner provisoirement en France.

#### LE DÉLAI MOYEN DES ÉTAPES PROCÉDURE D'ASILE EN FRANCE :



Source: Forum Réfugiés, 2023

## INTRODUCTION

Dès 1793, la France se présentait déjà comme le pays des droits de l'Homme et affirmait dans l'article 120 de sa Constitution : « le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres, il donne asile aux étrangers bannis de leurs patries pour la cause de la liberté, mais il le refuse aux tyrans ».

Cette consécration théorique du droit d'asile en fait un droit directement attaché aux individus et une composante essentielle de la protection des droits fondamentaux. Si cette consécration date d'un peu plus de deux siècles, sa garantie est loin d'être effective aujourd'hui. En effet, les enjeux liés à l'asile persistent, tandis que de nouveaux défis émergent dans un contexte mondial marqué par des conflits, des crises humanitaires et des politiques d'accueil de plus en plus répressives.

En 2022, 966 000 personnes ont fui leur pays pour demander l'asile auprès des États membres et associés de l'Union européenne¹. Lorsque ces personnes arrivent en France et déposent une demande de protection internationale, elles entrent dans une période que l'on peut qualifier de temps d'attente. C'est une période marquée par l'incertitude qui ne prendra fin qu'avec la décision des institutions compétentes pour statuer sur leur demande d'asile. Cette attente rend la vie des demandeurs d'asile difficile, et ce d'autant plus qu'elle est indéfinie, pouvant aller de quelques mois à plusieurs années.²

A cet égard, il est clair que la période de la demande d'asile doit être mise à profit pour permettre aux futures personnes réfugiées de devenir autonomes et de subvenir rapidement à leurs besoins. Le retour à l'emploi représente l'un des facteurs d'intégration les plus importants en France. Il est nécessaire d'agir sur l'employabilité des personnes

# nouvellement arrivées sur le territoire le plus rapidement possible pour faciliter leur autonomie.

Pourtant, encore aujourd'hui, l'intégration par l'emploi, la formation et l'apprentissage de la langue sont loin d'être assurés. Bien que les politiques publiques affichent la volonté de garantir l'accès au marché du travail aux personnes bénéficiaires d'une protection internationale, l'insertion professionnelle des personnes demandeuses d'asile, quant à elle, demeure insuffisante.

Pourtant, l'intégration des réfugiés ne peut être envisagée indépendamment des autres aspects de leur parcours dans le pays d'accueil, c'est pourquoi la question de l'insertion professionnelle des demandeurs d'asile est centrale.

Dès lors, il est plus que souhaitable de mettre en place des mesures facilitant l'accès au marché du travail dès la demande d'asile et, par conséquent, favoriser l'intégration au sein de la société française. C'est ce qui sera principalement défendu dans ce rapport, poursuivant ainsi le travail réalisé par JRS France (Jesuit Refugee Service), « Bien accueillir les réfugiés et mieux les intégrer », publié en 2021.

En France, les questions relatives à l'asile occupent une place de plus en plus importante sur la scène politique, en témoigne notamment le nouveau projet de loi « Pour

<sup>1</sup> Rapport d'activité 2022 | OFPRA. (s. d.). https://www.ofpra.gouv.fr/actualites/rapport-dactivite-2022

<sup>2</sup> Tisato, D. (2017). Le temps interstitiel des demandeurs d'asile: stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée. Migrations Société, 168, 119-135

<sup>3</sup> France : priorités pour 2022 de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés, 2023

<sup>4</sup> Dupont. S, (2021), L'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile et les réfugiés en France : des droits différents et une application lacunaire, Immigration et insertion professionnelle, Réalités industrielles.

contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », présenté fin 2022, qui n'est autre que le 29ème projet relatif à ces thématiques en l'espace de quarante ans. Cette multiplication législative montre l'importance de la question dans le débat public, mais également les difficultés rencontrées par les responsables politiques pour У apporter des réponses équilibrées, durables et respectueuses des droits des personnes exilées. Dans ce contexte, l'intégration des réfugiés sur le territoire français est un enjeu de taille.

À ce titre, l'association Polaris 14 s'inscrit dans l'écosystème des acteurs de l'intégration des personnes exilées et s'engage pour des conditions d'accueil inconditionnelles et dignes dès l'entrée sur le territoire français. La demande d'asile peut prendre des mois, voire des années, et il y a un manque significatif

# d'action favorisant l'intégration sociale et professionnelle.

À cet égard, Polaris 14 propose un programme d'accompagnement visant à la construction et la planification d'un projet professionnel dans l'optique de raccourcir significativement les parcours d'intégration des personnes qui resteront durablement en France. Ce rapport se fonde sur les observations faites dans le cadre d'un travail de terrain. Les démonstrations seront illustrées par des témoignages recueillis auprès des participants et participantes de l'association Polaris 14. Il y sera proposé une analyse approfondie des problèmes liés à l'accès à l'emploi et à la formation des personnes exilées ainsi qu'une liste recommandations nécessaires pour agir dès la demande d'asile et faciliter l'intégration des réfugiés.



# SYNTHÈSE Fondements et cadre juridiques

Le droit d'asile est un droit fondamental et l'octroi d'une protection aux personnes qui remplissent les critères de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 est une obligation en vertu du droit international. Sur la base de ces exigences, les États membres de l'Union européenne ont convenu d'une politique commune en matière d'asile. En ce sens, la directive européenne « Accueil » 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil, pose les normes minimales d'accueil et consacre un réel droit d'accès à l'emploi et à la formation des demandeurs d'asile. Plus précisément, l'article 15 de ce texte impose aux États d'ouvrir le marché du travail dès la demande d'asile une fois le délai de neuf mois sans réponse de l'autorité compétente passé. La Cour de Justice de l'Union a notamment précisé dans un arrêt de 2021 que le fait de travailler participe, de manière évidente, à la préservation de la dignité du demandeur et que l'accès à l'emploi doit être effectif pour tous les demandeurs peu importe la procédure dans laquelle ils se trouvent.

Depuis 2015, tous les États membres ont transposé cette directive dans leur droit national, et il est aisé de constater que les politiques nationales françaises sont parmi les plus limitées d'Europe sur cette question. La mise en œuvre de ces dernières est si restrictive qu'elle mène à une non-effectivité de ce droit. En effet, en France, l'accès au marché du travail est réservé aux seuls demandeurs qui n'ont reçu aucune réponse de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides dans un délai de six mois à compter de l'introduction de la demande. Une fois ce délai dépassé, la délivrance d'une autorisation de travail n'est pas automatique et une lourde procédure doit être engagée. De plus, cette procédure demeure totalement interdite aux demandeurs en procédure Dublin, qui représentent pourtant 30% de l'ensemble des demandeurs d'asile. Non seulement la procédure pour obtenir une autorisation préalable est

complexe mais s'ajoute à cela l'opposabilité de la situation de l'emploi, les restrictions des professions réglementées, les discriminations à l'emploi, les difficultés linguistiques, le manque de reconnaissance des acquis d'expérience et de niveau des diplômes. L'ensemble de ces éléments fait de l'accès à l'emploi un droit théorique sans garantie effective. S'agissant de l'accès à la formation, il n'est pas impossible mais reste limité, il n'existe pas de disposition législative spécifique qui favorise cet accès aux demandeurs d'asile. Le système de financement de la formation professionnelle constitue un obstacle majeur. Enfin, il existe un grand nombre de difficultés quant à l'apprentissage de la langue française, la formation linguistique n'est par exemple pas prise en charge par l'État pendant la demande d'asile. Pourtant, retarder l'apprentissage du français c'est retarder le processus d'intégration. Pour améliorer cette situation, il est crucial que les autorités reconnaissent l'importance de l'apprentissage linguistique dès la demande d'asile et mettent en place des initiatives visant à faciliter l'accès à des cours de langue adaptés.

Le respect des objectifs de la directive pourrait justifier de favoriser, plus que cela n'est fait aujourd'hui, l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail et à la formation. Le fossé entre le droit théorique et son application pratique doit être réduit et les exigences européennes respectées. L'apprentissage de la langue française, l'accès à l'emploi et la formation sont des facteurs clés dans le processus d'intégration. Plus la France investira tôt dans l'accueil et l'accompagnement des personnes exilées, plus l'intégration sera efficace et durable.

# SYNTHÈSE

## Enjeux économiques : le potentiel de l'emploi et de la formation dès la demande d'asile

L'accès effectif à l'emploi et à la formation sont des enjeux économiques primordiaux. L'immigration des personnes exilées a effectivement un impact positif sur l'économie, notamment lorsqu'elles bénéficient d'une insertion facilitée sur le marché du travail. Il a ainsi été établi que les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés ont tendance à être plus dynamiques économiquement: Des chercheurs et chercheuses constatent dans leurs études que plus les États investissent tôt dans l'accueil, la formation et l'accompagnement des réfugiés, l'intégration sera efficace et les bénéfices économiques ultérieurs meilleurs. Au fur et à mesure que les demandeurs d'asile deviennent résidents permanents, leur impact macroéconomique devient positif.

Ainsi, il y aurait des potentiels avantages économiques, tant à court qu'à long terme, d'une politique d'accès facilité au marché du travail dès la demande d'asile. Permettre aux personnes d'avoir un emploi réduirait la dépendance aux allocations, stimulerait consommation nationale compenserait le coût initial de l'accueil. À cela s'ajoute le fait qu'un accès plus effectif au marché du travail engendrerait un impact sur l'autonomie financière des demandeurs d'asile. En effet, aujourd'hui en France, les personnes en demande d'asile perçoivent une allocation financière d'environ 6,80 euros par jour. Mais l'accès au travail et le droit de toucher un salaire leur permettraient de pouvoir se payer un logement, ce qui désengorgerait les hébergements et centres d'accueil qui leur sont réservés. Le système d'assistanat nocif serait transformé puisque les

demandeurs d'asile deviendraient de véritables actifs.

Dans une étude de 2020, les économistes Fasani, Frattini et Minaleont<sup>b</sup> ont évalué les coûts subis par les pays européens, conséquence de leurs politiques restrictives qui excluent les demandeurs d'asile du marché du travail. Ces pertes sont estimées à environ 4 100 euros par demandeur d'asile et par an, sur une durée de 8 ans. Soit 37,6 milliards d'euros pour le million de nouveaux réfugiés accueillis ces dernières années en Europe.

Enfin, autoriser les personnes en demande d'asile à travailler participerait à la diminution du manque de main-d'oeuvre dans de nombreux secteurs. Cependant, l'objectif n'est pas de tomber dans une politique utilitariste mais de garantir une intégration digne et durable, il est essentiel de ne pas limiter les personnes en demande d'asile à des emplois précaires sans tenir compte de qualifications et aspirations professionnelles. En favorisant des politiques d'intégration socio-professionnelle comprenant un accompagnement personnalisé, des conseils en orientation, des cours de langue adaptés, la société alors intégrer une main-d'œuvre pourrait compétente et diversifiée et garantir le respect de leur dignité. Cela assurerait un accès à des postes correspondant aux compétences de chacun et éviterait le déclassement professionnel. Enfin, l'ouverture du marché du travail offre également une solution pour lutter contre le travail illégal, renforçant ainsi la dignité des personnes et réduisant leur vulnérabilité face à l'exploitation.

**a.** Fasani F, T. Frattini et L. Minale (2020): Lift the Ban? Initial Employment Restrictions and Refugee Labour Market Outcomes, CEPR Discussion Paper, n° 14765.

**b.** Auriol, E., Péron, M et Rousseaux, P,. (Novembre 2021) Quel est l'impact économique de l'accueil des réfugiés ? Conseil d'analyse économique, N° 070-2021

## SYNTHÈSE

### L'autonomisation des demandeurs d'asile, un prérequis à l'intégration durable des réfugiés

L'obtention d'une protection internationale donne, en principe, le droit d'accéder au marché de l'emploi, dans les mêmes conditions que les ressortissants français. Pourtant, il existe encore un grand nombre d'obstacles auxquels doivent faire face les BPI. Un an après l'obtention de leur titre de séjour "42 % des réfugiés sont en emploi, 22 % au chômage, 19 % en situation d'inactivité hors études et 17 % en études". Pour limiter ces difficultés, il paraît nécessaire de :

# 1. Agir contre la perte de capital humain pendant la période d'asile et viser à l'autonomisation des personnes.

La question de l'intégration des réfugiés ne peut être traitée sans prendre en compte la période de demande d'asile. Il est nécessaire de viser l'autonomisation des personnes exilées le plus tôt possible et mettre fin au système de dépendance et de précarité. Il est essentiel que la personne puisse être proactive dans ses démarches d'apprentissage de la langue et dans la construction de son avenir pour se réapproprier cette période d'attente et la rendre utile peu importe le résultat de la procédure. Une fois la protection obtenue, le manque de temps complique l'élaboration d'un parcours professionnel, il est certain que si l'accès à l'emploi pendant la demande d'asile était effectif, il permettrait une continuité dans les parcours professionnels et réduirait les délais d'accès à l'emploi.

# 2. Améliorer la reconnaissance des compétences et lutter contre le déclassement.

Le dispositif de droit commun ne semble pas suffisant pour lever les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés les BPI sur le marché de l'emploi et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger s'avère particulièrement complexe. Cela s'explique notamment, par :

- la difficultés pour récupérer certains documents académiques
- les barrières linguistiques
- la diversité des systèmes éducatifs
- la difficile évaluation des compétences de terrain
- les procédures administratives complexes spécialisées dans la reconnaissance des diplômes et des expériences

En 2022, environ 62,2% (BPI) titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ne bénéficient pas d'une reconnaissance complète de leur diplôme en France. Parmi eux, certains n'ont même pas entrepris de demande, estimant que leur niveau d'études était trop bas ou ne sachant pas comment procéder. L'ensemble de ces difficultés entraine souvent un déclassement significatif. Selon l'Association Singa, 40 % des personnes réfugiées interrogées en emploi ont le sentiment d'être surqualifiées dans leur travail. De plus une étude de l'Observatoire des inégalités menée en 2019 révèle qu'en France un poste sur cinq était inaccessible aux étrangers non européens. Ces chiffres mettent en lumière l'ampleur des défis auxquels font face les BPI et soulignent la nécessité de remédier à ces obstacles pour garantir une société plus inclusive. Lutter contre le déclassement est une composante essentielle d'un processus d'intégration réussi. Cela promeut les droits des personnes exilées et contribue à la stabilité sociale en réduisant les tensions liées au chômage et à l'inégalité.

c. Bilong. S. Salin. F. (2022, Février) L'emploi des personnes réfugiées Des trajectoires professionnelles aux politiques de recrutement des entreprises, Études de l'Ifri

## SYNTHÈSE

#### Insertion socioprofessionnelle et santé mentale : des facteurs interdépendants d'une intégration durable et efficace

Les personnes en situation d'exil sont fréquemment confrontées à des ruptures multiples dans leur pays d'origine, durant leur parcours d'exil et à leur arrivée en France, fragilisant considérablement leur santé mentale.

1. Le processus administratif de la demande d'asile peut heurter la santé mentale des personnes de par sa temporalité. Elles doivent déposer leur demande, être entendues par l'OFPRA et, en cas de rejet, par la CNDA. Leur demande nécessite le détail du parcours souvent traumatisant que ces personnes ont traversé qui sera ensuite analysé dans un contexte d'évaluation et de suspicion. En attendant une réponse institutionnelle, les demandeurs d'asile sont dans une position passive, incapables de se projeter vers l'avenir.

Polaris 14, en collaboration avec une psychologue, organise, pour les participants aux ateliers socio-professionnels, un temps pour répondre au questionnaire RHS-15. Selon les données recueillies lors de la première session de 2024, 67% des répondants ont été identifiés comme étant en détresse psychologique, sur un total de 81 participants. Selon l'enquête, les femmes exilées présentent des scores globaux plus élevés que les hommes. Les résultats obtenus révèlent un taux particulièrement élevé de détresse psychique, ce qui met en exergue l'urgence de traiter les problèmes de santé mentale et de mettre en place des solutions appropriées.

En outre, l'impossibilité de travailler renforce ce sentiment de longue attente. Pourtant « travailler constitue une pratique permettant d'estomper l'attente ». En effet, l'exclusion du marché du travail a « des conséquences graves non seulement sur la situation sociale et financière des demandeurs d'asile, mais aussi sur leur état psychologique ».

2. Une fois le statut obtenu, les personnes font face à un changement brusque de temporalité administrative puisqu'elles doivent réaliser des démarches pour tenter de stabiliser leur situation dans un court délai. La préparation à l'insertion sociale et professionnelle dès la demande d'asile semble prévenir d'un risque d'effondrement psychique au moment de l'obtention du statut.

Dans ce contexte, l'activité pendant la demande d'asile devient une source de résistance. En effet, ces personnes ont l'opportunité de valoriser leur parcours et leurs compétences ce qui favorise une meilleure confiance en soi. Des retours positifs sont donnés par les participants de Polaris 14, permettant d'argumenter que la préparation au monde de travail est un facteur d'amélioration de leur santé mentale. Le fait de se former ou de travailler rend l'individu acteur de sa vie, l'autonomise, voire le réhumanise.

Ainsi pour privilégier une intégration saine et durable, il est important de tenir compte différents facteurs interconnectés tels que la santé mentale des personnes exilées, leur autonomisation et l'accompagnement dans leur insertion professionnelle. C'est la raison pour laquelle la complémentarité des accompagnements apparaît comme indispensable pour répondre aux différents besoins identifiés et permettre la mise en place d'un accueil digne et respectueux des droits des personnes exilées.

e. Le dépistage médical du réfugié (RHS-15), est un outil de dépistage de la détresse émotionnelle et de la santé mentale chez les réfugiés développée par le projet Pathways to Wellness.

## CONCLUSION

En figurant parmi les pays européens aux réglementations les plus strictes en matière d'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile, la France doit reconnaître que l'intégration des réfugiés ne peut être envisagée indépendamment des autres aspects cruciaux de leur parcours dans le pays d'accueil.

Il est essentiel de prendre davantage en compte la demande d'asile dans les politiques d'intégration afin que les personnes puissent se réapproprier cette période d'attente. Assignés à une posture passive, les demandeurs d'asile demeurent tributaires des réponses institutionnelles. Cette attente engendre des répercussions significatives sur leur bien-être mental. Il devient impératif de leur offrir des opportunités de formation et d'emploi, non seulement pour les rendre acteurs de leur vie, mais également pour les autonomiser. En reconnaissant et en valorisant la contribution potentielle de chaque demandeur d'asile, la société d'accueil peut non seulement favoriser une intégration réussie mais aussi enrichir le lien social et la diversité entre les individus qui la composent. Ainsi, repenser les politiques d'intégration pour répondre aux besoins des demandeurs d'asile est non seulement une démarche respectueuse de leur dignité, mais également un investissement dans un avenir plus inclusif et solidaire.

L'apprentissage de la langue française, l'accès à l'emploi et la formation sont des facteurs clés dans le processus d'intégration. Plus la France investira tôt dans l'accueil et l'accompagnement des personnes exilées, plus l'intégration sera efficace et durable. Afin de surmonter les obstacles persistants, il est nécessaire de revoir le dispositif juridique en le fondant davantage sur les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination, tout en prenant en considération les spécificités des personnes en situation d'exil. De profonds changements sont impératifs pour garantir un accès équitable à la formation et au marché du travail.

Face à la montée des politiques sécuritaires et restrictives, qui alimentent les discours de haine et le repli sur soi, il est plus que jamais nécessaire d'agir pour une **politique plus digne et respectueuse des droits des personnes exilées.** 

Ainsi, guidée par des valeurs de solidarité et de diversité, Polaris 14 :

agit pour changer le regard sur les personnes exilées

rejette les discours de stigmatisation et marginalisation qui instaurent la peur de l'étranger au détriment d'une intégration durable

demeure convaincue qu'assurer un meilleur accès à l'emploi, la formation et l'apprentissage de la langue dès la demande d'asile contribuerait à l'autonomisation des personnes exilées et serait bénéfique à la société dans son ensemble

défend la liberté de choisir son orientation professionnelle

L'accueil et l'intégration représentent un défi de taille pour les prochaines décennies. C'est uniquement à travers le respect de ses engagements internationaux et la création d'un environnement fondé sur les valeurs de mixité, de diversité et d'ouverture que nos sociétés seront à la hauteur des enjeux.

#### RESTRUCTURER LE DROIT DES DEMANDEURS D'ASILE CONCERNANT L'ACCÈS À L'EMPLOI

Rendre l'accès à l'emploi possible dans **un délai de trois mois** suivant le dépot de la demande d'asile et sans réponse de l'OFPRA.

Supprimer le régime de demande d'autorisation de travail.

2

6

Maintenir ce droit d'accès à l'emploi pendant **l'ensemble de la procédure d'asile**, recours y compris.

Garantir un accès effectif **pour tous** les demandeurs d'asile peu importe la procédure dans laquelle ils se trouvent, conformément à l'arrêt du CJUE du 14 janvier 2021 (aff.C-322-19).

Permettre l'accès aux emplois de la fonction publique pour les missions non-régaliennes notamment aux métiers des secteurs de la santé.

Supprimer la limite des métiers sous tension et l'opposabilité de la situation de l'emploi.

Autoriser les demandeurs d'asile à exercer une activité professionnelle autre que salariée, c'est-à-dire en tant qu'auto-entrepreneur ou travailleur indépendant.

7

# FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'ASILE

Elargir aux personnes en demande l'accès d'asile aux dispositifs d'accompagnement professionnel socio-culturel réservés BPI. tels les personnes que programmes portés par Pôle Emploi, l'EPEC, PACEA, l'AFPA, Locale, Lotus, Hope, AGIR etc. et à l'ensemble des dispositifs visant l'intégration des jeunes par formation professionnelle et l'emploi.

Faciliter l'accès à des stages d'immersion pour les demandeurs d'asile dans les entreprises à l'aide du dispositif PMSMP (Période de mise en situation en milieu professionnel).

Améliorer et faciliter les procédures de reconnaissance des qualifications étrangères.

5

Développer l'accès au passeport européen de qualifications aux personnes en demande d'asile en l'absence de diplôme. Mobiliser les Geig (Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) l'ensemble et des SIAE/Plateforme l'inclusion de (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) et ouvrir aux demandeurs d'asile leur dispositif pour l'insertion par la qualification.

2

4

6

8

Sensibiliser et accompagner les employeurs dans les démarches de recrutement d'une personne réfugiée / demandeuse d'asile.

Établir et développer des parcours de reconnaissance des compétences dans les professions réglementées.

Informer les personnes en demande d'asile sur **leurs droits concernant le travail et la formation**.

# FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION DES DEMANDEURS D'ASILE

Créer des programmes d'alphabétisation dès l'introduction de la demande d'asile.

1

Financer des programmes et **formations linguistiques** adaptés dès la demande d'asile.

Prendre totalement en charge l'inscription aux examens de certification de niveau de français.

> Développer des dispositifs de haltegarderie gratuits pour favoriser l'accès des parents isolés demandeurs d'asile aux formations linguistiques et/ou professionnelles, et ce pendant toute la durée de la formation.

5 Améliorer l'accès αu permis l'institution conduire par ďun dυ code plusieurs examen en et un accompagnement langues dans les démarches d'inscription.

> Ouvrir et faciliter l'inscription des demandeurs d'asile dans les CAP, BP, DUT, BTS, lycée professionnel et lycée général et leur permettre de s'inscrire aux examens.

Supprimer la procédure DAP d'admission préalable) (demande qui conditionne l'inscription aux via licences Parcoursup des possédant personnes υn baccalauréat non français.

6

2

4

#### AGIR POUR PLUS DE TRANSPARENCE

Publier annuellement des informations relatives au nombre des demandes d'autorisation de travail présentées par les demandeurs d'asile accordées ou non par l'administration pour plus de transparence.

Publier les résultats des évaluations réalisées concernant les délivrances d'autorisations de travail.

Éclaircir l'utilisation de la taxe payée par l'employeur à l'OFII relative aux demandes d'autorisation de travail, et flécher ces financements vers des politiques de formation et d'accompagnement de personnes exilées.

Favoriser les travaux de recherches pour calculer l'impact économique de l'accès à l'emploi et la formation dès la demande d'asile.

Garantir l'actualisation de la liste des métiers en tension par bassin d'emploi et son accessibilité.

6

4

2

Evaluer les politiques publiques et les programmes mis en oeuvre pour l'intégration par l'emploi et la formation des personnes exilées.

#### SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS POUR AMÉLIORER L'ACCUEIL DES PERSONNES EN DEMANDE D'ASILE

1

Améliorer la coopération entre l'OFII, Pôle Emploi, Missions locales et les associations pour former des conseillers spécialisés sur l'emploi des personnes exilées. Développer ce réseau de coopération pour fluidifier les parcours d'intégration par l'emploi.

2

Développer de façon très extensive un programme d'accompagnement à l'amélioration de la santé mentale pris en charge par l'État pour les demandeurs d'asile.

3

Former les équipes sociales au repérage des signes de détresse psychique du public exilé, aux réseaux de soins et à la posture professionnelle à adopter.

4

Mettre en œuvre un programme national de sensibilisation grand-public pour mieux comprendre les phénomènes migratoires et changer le regard sur les personnes exilées.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Adaka. (2022, 22 avril). Rétablir le droit au travail des demandeurs d'asile. Orspere-Samdarra

Assemblée nationale, Rapport d'information n°3357, déposé par la commission des finances de l'Assemblée nationale relatif à l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés, M. Jean-Noël Barrot et Mme Stella Dupont - 15e législature.

Arrêté du 1er avril 2021 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse - Légifrance. (s. d.).

Auriol E., Péron M. et Rousseaux P, (2021, Novembre) Quel est l'impact économique de l'accueil des réfugiés ? Conseil d'analyse économique, N° 070-2021

Bilong S., Salin F. (2022, Février) L'emploi des personnes réfugiées Des trajectoires professionnelles aux politiques de recrutement des entreprises, Études de l'Ifri, Ifri

Card D., (1990) The Impact of the Mariel Boatlift on the Miami Labor Market, Industrial and Labor Relations Review, vol. 43

Chalom, S,. (2018, 20 février). Faut-il faciliter l'accès au travail des demandeurs d'asile ? Capital.fr.

Circulaire du 26 septembre 1991 relative à la situation des demandeurs d'asile au regard du marché du travail - Légifrance.

CJUE, 14 janvier 2021, n° C-322/19, K.S. et M.H.K. contre The International Protection Appeals Tribunal e.a. et R.A.T. et D.S. contre Minister for Justice and Equality

Conseil d'État, 2ème - 7ème chambres réunies, 24/02/2022, reg 450285

Conseil d'Etat, Assemblée générale, Séance du jeudi 26 janvier 2023 reg n° 406543

Convention relative au statut des réfugiés, Genève, 28 juillet 1951, Article 1.A.2

Commission européenne (16 juin 2013) Communication de la Commission au Parlement européen concernant la position du Conseil sur l'adoption d'une directive du Parlement européen et du Conseil établissant des normes pour l'accueil des demandeurs d'asile, 2008/0244 (COD)

D'Albis H., Boubtane E., & Coulibaly D. (2018). Macroeconomic evidence suggests that asylum seekers are not a "burden" for Western European countries. Science Advances, 4(6)

Dupont S, (2021), L'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile et les réfugiés en France : des droits différents et une application lacunaire, Immigration et insertion professionnelle, Réalités industrielles.

Edo A,. (2019) The Impact of Immigration on the Labor Marke", Journal of Economic Surveys, 33, p. 922-948

Felder A. (2016). 7. Les enjeux de l'activité en situation de grande précarité. Dans : , A. Felder, L'activité des demandeurs d'asile: Se reconstruire en exil (pp. 213-222). Toulouse: Érès.

Forum réfugiés (2023). L'asile en France et en Europe. État des lieux 2023

Geisser V. (2021). La fabrication étatique de l'indignité: Ou comment la France organise l'exclusion professionnelle des demandeurs d'asile. Migrations Société, 184, 3-10.

JRS France (2021). Bien accueillir les réfugiés et mieux les intégrer

Julien-Lafferière F. (2015). La Cour de justice de l'Union européenne et le droit de l'asile : entre droits de l'homme et prérogatives des États. Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux, 13, 39-54.

Kobelinsky C. (2014). Le temps dilaté, l'espace rétréci. Terrain, 63, 22-37

La Cimade (2023, 22 juin) Décryptage du pacte européen sur la migration et l'asile - La Cimade.

Laurens V. (2011) Accueil et autonomisation : enseigner le français à des demandeurs d'asile. Éducation permanente, 186, pp.123-131. ffhal-01865129f

Leblanc N. (2000). La situation des demandeurs d'asile en France. Communications, 70(1), 243-256.

Leandri N. (2023, 17 janvier). Cinq millions d'emplois demeurent fermés aux étrangers non européens. Observatoire des inégalités

LOI n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi (1) Article L6111-1 - Code du Travail

Nauze-Fichet, E., & Tomasini, M. (2002). Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement. Suivi d'un commentaire de Saïd Hanchane et Eric Verdier. Economie Et Statistique, 354(1), 21-48

Rapport NIEM 2022: Une politique à la mesure des enjeux ? (2022)

SINGA (2023) SINGA lance une campagne sur le déclassement professionnel des personnes réfugiées.

**Tisato**, **D.** (2017). Le temps interstitiel des demandeurs d'asile: stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée. **Migrations Société**, 168, 119-135

Ukrayinchu, N. (2020, 15 juin) Les effets de long terme de la durée d'instruction des demandes d'asile sur l'intégration des réfugiés, in : Nelly El-Mallakh et Hillel Rapoport (dir.), Dossier «Migration, intégration et culture : approches économiques », De facto.

World Health Organization: WHO. (2021, août 31). Santé mentale et déplacements forcés.

# PRINCIPAUX SIGLES UTILISÉS

ADA Alloc	cation pour	demandeur	d'asile
-----------	-------------	-----------	---------

**BPI** Bénéficiaire d'une protection internationale

**CIR** Contrat d'intégration républicaine

CJUE Cour de justice de l'Union européenne.

**CMA** Conditions matérielles d'accueils

**CNDA** Cour nationale du droit d'asile.

**DIAIR** Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés

**DRIEETS** Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

**FAMI** Le Fonds Asile Migration Intégration

**OCDE** Organisation de coopération et de développement économiques

**OFII** Office français de l'immigration et l'intégration.

**OFPRA** Office français de protection des refugiés et apatrides.

**OQTF** Obligation de quitter le territoire français.

PMSMP Période de mise en situation en milieu professionnel

**VAE** Validation des acquis de l'expérience

Ont contribué à ce rapport : Leila el Hayek, Estelle Andrianjakamana, Zoé Vom Brocke, Maude Fouchard, Bruno Tesan, Elise Auriol-Desmulier, Pauline Lourier, Raphaëlle Gay.

Polaris 14 tient à remercier chaleureusement les personnes exilées qui ont accepté de témoigner des différents problèmes rencontrés pendant leur intégration, ainsi que les personnes et organisations ayant participé à la relecture de ce rapport.

